

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL  
DE COMMUNAUTE DU 10 OCTOBRE 2011**

L'an deux mille onze, le 10 octobre à vingt heures quarante cinq, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire, dûment convoqués par le Vice-président, le 4 octobre 2011 se sont réunis, au siège de la Communauté de d'Agglomération à Rentilly.

Monsieur le Doyen constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Date de convocation : 4 octobre 2011

Date de la publication : 4 octobre 2011

Nombre de conseillers : 47

en exercice : 46

présents 42

votants : 46

*L'an deux mille onze, le 10 octobre 2011 à 20 H 45 le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération à Rentilly, sous la présidence de Monsieur René CRESTEY, Doyen*

**PRESENTS :**

- M. Patrick GUICHARD, Mme Martine DELPORTE, M. Alain GALPIN (Bussy Saint Martin)
- M. Pascal LEROY, M. Hervé DENIZO, M. Alain DUCROS (Carnetin)
- M. Laurent SIMON, M. Jean-Charles BLAISON, M. François TRAEGER (Chalifert)
- M. Marcel OULES, M. Ali BOUCHAMA, Mme Pierrette MUNIER (Chanteloup en Brie)
- M. Michel CHARTIER, Mme Hélène LE CORVEC, M. Gildas LE RUDULIER (Collégien)
- M. René CRESTEY, M. Yvon BAVOUZET, M. Van-Long NGUYEN (Conches sur Gondoire)
- M. Georges CARRE, M. Laurent DELPECH, M. Jacques POTTIER (Dampmart)
- M. Vincent TONI, M. Philippe DEGREMONT, M. Jean TASSIN (Gouvernes)
- M. Guy JELENSPERGER (Guermantes)
- M. Patrick MAILLARD, Mme Sylvia CHEVALLIER, M. Paul WESPISER (Jossigny)
- M. Patrice PAGNY, Mme Sylvie BONNIN, Mme Françoise COPELAND, M. Roger ROZOT, M. Jean-Luc SANSON (Lagny sur Marne)
- M. Jean-Marie JACQUEMIN, M. Thierry FROMONT (Lesches)
- Mme Dominique FRANCOISE, M. Philippe PEUGNET (Pomponne)
- M. Sinclair VOURIOT, M. Alain BUIS, M. Claude VERONA (Saint Thibault des Vignes)
- Mme Martine ROLLAND, Melle Nacira TORCHE (Thorigny sur Marne)

formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS :**

- M. Eric STRALEC, représenté par M. Jean-Marie JACQUEMIN,
- M. Roland HARLE, représenté par Mme Dominique FRANCOISE,
- M. Thibaud GUILLEMET, représenté par Melle Nacira TORCHE,
- M. Michel POYAC, représenté par M. Guy JELENSPERGER,

Secrétaire de séance : Melle TORCHE est désignée pour remplir cette fonction.

**ELECTION DU PRESIDENT**

M. René CRESTEY, doyen d'âge, président le conseil communautaire, invite l'assemblée à procéder à l'élection du Président.

Se déclare candidat : - M. Michel CHARTIER

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans l'urne.

**Premier tour de scrutin**

Le dépouillement des votes a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38  
Nombre de bulletins litigieux énumérés  
aux articles L65 et L66 du Code électoral : 3  
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 35

Majorité absolue : 18

Ont obtenu :

M. Michel CHARTIER : 35 voix

Monsieur Michel CHARTIER, ayant recueilli la majorité absolue, a été proclamé Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

**VU le Code général des collectivités territoriales,**

**APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **ELIT** M. Michel CHARTIER, Président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

## ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

M. Michel CHARTIER, Président, invite l'assemblée à procéder à l'élection du premier vice-président.

Se déclare candidate :

- Mademoiselle Nacira TORCHE

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans l'urne.

**Il convient alors de procéder à l'élection du 1<sup>er</sup> vice-président :**

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans l'urne.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement des votes a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 46

Nombre de bulletins litigieux énumérés  
aux articles L65 et L66 du Code électoral : 10  
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 36

Majorité absolue : 19

a obtenu :

Mademoiselle Nacira TORCHE: 36 voix

Mademoiselle Nacira TORCHE ayant recueilli la majorité absolue, a été proclamée 1<sup>er</sup> vice-présidente.

**VU le Code général des collectivités territoriales,**

**APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité :**

- **ELIT** Mademoiselle Nacira TORCHE en tant que 1<sup>ère</sup> vice-présidente de la Communauté d'agglomération.

## ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT

M. Michel CHARTIER, Président, invite l'assemblée à procéder à l'élection du deuxième vice-président.

Se déclare candidat :

- Monsieur Roland HARLE

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans l'urne.

**Il convient alors de procéder à l'élection du 2<sup>ème</sup> vice-président :**

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans l'urne.

#### Premier tour de scrutin

Le dépouillement des votes a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 46

Nombre de bulletins litigieux énumérés  
aux articles L65 et L66 du Code électoral : 3

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 43

Majorité absolue : 22

a obtenu :

Monsieur Roland HARLE: 43 voix

Monsieur Roland HARLE ayant recueilli la majorité absolue, a été proclamé 2<sup>ème</sup> vice-président.

#### **VU le Code général des collectivités territoriales,**

**APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité :**

- **ELIT** Monsieur Roland HARLE en tant que 2<sup>ème</sup> vice-président de la Communauté d'agglomération.

### **ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT**

M. Michel CHARTIER, Président, invite l'assemblée à procéder à l'élection du troisième vice-président.

Se déclare candidat :

- Monsieur Laurent DELPECH

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans l'urne.

**Il convient alors de procéder à l'élection du 3<sup>ème</sup> vice-président :**

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans l'urne.

#### Premier tour de scrutin

Le dépouillement des votes a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 46

Nombre de bulletins litigieux énumérés  
aux articles L65 et L66 du Code électoral : 7

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 39

Majorité absolue : 20

a obtenu :

Monsieur Laurent DELPECH: 38 voix

Monsieur Georges CARRE: 1 voix

Monsieur Laurent DELPECH ayant recueilli la majorité absolue, a été proclamé 3<sup>ème</sup> vice-président.

#### **VU le Code général des collectivités territoriales,**

**APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité :**

- **ELIT** Monsieur Laurent DELPECH en tant que 3<sup>ème</sup> vice-président de la Communauté d'agglomération.

### **ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT**

M. Michel CHARTIER, Président, invite l'assemblée à procéder à l'élection du quatrième vice-président.

Se déclare candidate :

- Madame Pierrette MUNIER

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans l'urne.

**Il convient alors de procéder à l'élection du 4<sup>ème</sup> vice-président :**

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans l'urne.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement des votes a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 46

Nombre de bulletins litigieux énumérés

aux articles L65 et L66 du Code électoral : 3

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 43

Majorité absolue : 22

a obtenu :

Madame Pierrette MUNIER: 43 voix

Madame Pierrette MUNIER ayant recueilli la majorité absolue, a été proclamée 4<sup>ème</sup> vice-présidente.

**VU le Code général des collectivités territoriales,**

**APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité :**

- **ELIT** Madame Pierrette MUNIER en tant que 4<sup>ème</sup> vice-présidente de la Communauté d'agglomération.

**ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT**

M. Michel CHARTIER, Président, invite l'assemblée à procéder à l'élection du cinquième vice-président.

Se déclare candidat :

- Monsieur René CRESTEY

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans l'urne.

**Il convient alors de procéder à l'élection du 5<sup>ème</sup> vice-président :**

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans l'urne.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement des votes a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 46

Nombre de bulletins litigieux énumérés

aux articles L65 et L66 du Code électoral : 5

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 41

Majorité absolue : 21

a obtenu :

Monsieur René CRESTEY: 41 voix

Monsieur René CRESTEY ayant recueilli la majorité absolue, a été proclamé 5<sup>ème</sup> vice-président.

**VU le Code général des collectivités territoriales,**

**APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité :**

- **ELIT** Monsieur René CRESTEY en tant que 5<sup>ème</sup> vice-président de la Communauté d'agglomération.

**ELECTION DU SIXIEME VICE-PRESIDENT**

M. Michel CHARTIER, Président, invite l'assemblée à procéder à l'élection du sixième vice-président.

Se déclare candidat :

- Monsieur Guy JELENSPERGER

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans l'urne.

**Il convient alors de procéder à l'élection du 6<sup>ème</sup> vice-président :**

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans l'urne.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement des votes a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 46

Nombre de bulletins litigieux énumérés  
aux articles L65 et L66 du Code électoral : 11  
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 35

Majorité absolue : 18

a obtenu :

Monsieur Guy JELENSPERGER: 35 voix

Monsieur Guy JELENSPERGER ayant recueilli la majorité absolue, a été proclamé 6<sup>ème</sup> vice-président.

**VU le Code général des collectivités territoriales,**

**APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité :**

- **ELIT** Monsieur Guy JELENSPERGER en tant que 6ème vice-président de la Communauté d'agglomération.

<b>ELECTION DU SEPTIEME VICE-PRESIDENT</b>
--

M. Michel CHARTIER, Président, invite l'assemblée à procéder à l'élection du septième vice-président.

Se déclare candidat :

- Monsieur Laurent SIMON

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans l'urne.

**Il convient alors de procéder à l'élection du 7<sup>ème</sup> vice-président :**

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans l'urne.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement des votes a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 46

Nombre de bulletins litigieux énumérés  
aux articles L65 et L66 du Code électoral : 5  
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 41

Majorité absolue : 21

a obtenu :

Monsieur Laurent SIMON: 41 voix

Monsieur Laurent SIMON ayant recueilli la majorité absolue, a été proclamé 7<sup>ème</sup> vice-président.

**VU le Code général des collectivités territoriales,**

**APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité :**

- **ELIT** Monsieur Laurent SIMON en tant que 7<sup>ème</sup> vice-président de la Communauté d'agglomération.

## ELECTION DU HUITIEME VICE-PRESIDENT

M. Michel CHARTIER, Président, invite l'assemblée à procéder à l'élection du huitième vice-président.

Se déclare candidat :

- Monsieur Vincent TONI

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans l'urne.

**Il convient alors de procéder à l'élection du 8<sup>ème</sup> vice-président :**

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans l'urne.

### Premier tour de scrutin

Le dépouillement des votes a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 46

Nombre de bulletins litigieux énumérés  
aux articles L65 et L66 du Code électoral : 10  
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 36

Majorité absolue : 19

a obtenu :

Monsieur Vincent TONI: 36voix

Monsieur Vincent TONI ayant recueilli la majorité absolue, a été proclamé 8<sup>ème</sup> vice-président.

**VU le Code général des collectivités territoriales,**

**APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité :**

- **ELIT** Monsieur Vincent TONI en tant que 8<sup>ème</sup> vice-président de la Communauté d'agglomération.

## ELECTION DU NEUVIEME VICE-PRESIDENT

M. Michel CHARTIER, Président, invite l'assemblée à procéder à l'élection du neuvième vice-président.

Se déclare candidat :

- Monsieur Patrick GUICHARD

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans l'urne.

**Il convient alors de procéder à l'élection du 9<sup>ème</sup> vice-président :**

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans l'urne.

### Premier tour de scrutin

Le dépouillement des votes a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 46

Nombre de bulletins litigieux énumérés  
aux articles L65 et L66 du Code électoral : 6  
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 40

Majorité absolue : 21

a obtenu :

Monsieur Patrick GUICHARD : 40 voix

Monsieur Patrick GUICHARD ayant recueilli la majorité absolue, a été proclamé 9<sup>ème</sup> vice-président.

**VU le Code général des collectivités territoriales,**

**APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité :**

- **ELIT** Monsieur Patrick GUICHARD en tant que 9<sup>ème</sup> vice-président de la Communauté d'agglomération.

## ELECTION DU DIXIEME VICE-PRESIDENT

M. Michel CHARTIER, Président, invite l'assemblée à procéder à l'élection du dixième vice-président.

Se déclare candidat :

- Monsieur Jean-Marie JACQUEMIN

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans l'urne.

**Il convient alors de procéder à l'élection du 10<sup>ème</sup> vice-président :**

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans l'urne.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement des votes a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 46

Nombre de bulletins litigieux énumérés

aux articles L65 et L66 du Code électoral : 8

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 20

a obtenu :

Monsieur Jean-Marie JACQUEMIN: 38 voix

Monsieur Jean-Marie JACQUEMIN ayant recueilli la majorité absolue, a été proclamé 10<sup>ème</sup> vice-président.

**VU le Code général des collectivités territoriales,**

**APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité :**

- **ELIT** Monsieur Jean-Marie JACQUEMIN en tant que 10<sup>ème</sup> vice-président de la Communauté d'agglomération.

## ELECTION DU ONZIEME VICE-PRESIDENT

M. Michel CHARTIER, Président, invite l'assemblée à procéder à l'élection du onzième vice-président.

Se déclare candidat :

- Monsieur Patrick MAILLARD

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans l'urne.

**Il convient alors de procéder à l'élection du 11<sup>ème</sup> vice-président :**

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans l'urne.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement des votes a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 46

Nombre de bulletins litigieux énumérés

aux articles L65 et L66 du Code électoral : 6

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 40

Majorité absolue : 21

a obtenu :

Monsieur Patrick MAILLARD: 40 voix

Monsieur Patrick MAILLARD ayant recueilli la majorité absolue, a été proclamé 11<sup>ème</sup> vice-président.

**VU le Code général des collectivités territoriales,**

**APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité :**

- **ELIT** Monsieur Patrick MAILLARD en tant que 11<sup>ème</sup> vice-président de la Communauté d'agglomération.

## ELECTION DU DOUZIEME VICE-PRESIDENT

M. Michel CHARTIER, Président, invite l'assemblée à procéder à l'élection du douzième vice-président.

Se déclare candidat :

- Monsieur Pascal LEROY

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans l'urne.

**Il convient alors de procéder à l'élection du 12<sup>ème</sup> vice-président :**

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans l'urne.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement des votes a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 46

Nombre de bulletins litigieux énumérés

aux articles L65 et L66 du Code électoral : 7

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 39

Majorité absolue : 20

a obtenu :

Monsieur Pascal LEROY: 39 voix

Monsieur Pascal LEROY ayant recueilli la majorité absolue, a été proclamé 12<sup>ème</sup> vice-président.

**VU le Code général des collectivités territoriales,**

**APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité :**

- **ELIT** Monsieur Pascal LEROY en tant que 12<sup>ème</sup> vice-président de la Communauté d'agglomération.

## ELECTION DU TREIZIEME VICE-PRESIDENT

M. Michel CHARTIER, Président, invite l'assemblée à procéder à l'élection du treizième vice-président.

Se déclare candidat :

- Monsieur Patrice PAGNY

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans l'urne.

**Il convient alors de procéder à l'élection du 13<sup>ème</sup> vice-président :**

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans l'urne.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement des votes a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 46

Nombre de bulletins litigieux énumérés

aux articles L65 et L66 du Code électoral : 26

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 20

Majorité absolue : 11

a obtenu :

Monsieur Patrice PAGNY: 20 voix

Monsieur Patrice PAGNY ayant recueilli la majorité absolue, a été proclamé 13<sup>ème</sup> vice-président.

**VU le Code général des collectivités territoriales,**

**APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité :**

- **ELIT** Monsieur Patrice PAGNY en tant que 13<sup>ème</sup> vice-président de la Communauté d'agglomération.

## ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

M. Michel CHARTIER, Président, invite l'assemblée à procéder à l'élection des membres du bureau, conformément à l'article 8 des statuts de la Communauté, soit 16 membres :

L'article 8 des statuts de la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire prévoit que « *La Communauté d'Agglomération élit en son sein le Bureau qui comprend le Président, un représentant de chacune des communes membres dont les Vice-Présidents* ».

Se déclarent candidats :

M. Patrick GUICHARD : commune de Bussy-Saint-Martin

M. Pascal LEROY : commune de Carnetin

M. Laurent SIMON commune de Chalifert

Mme Pierrette MUNIER : commune de Chanteloup-en-Brie

M. Gildas LE RUDULIER : commune de Collégien

M. René CRESTEY : commune de Conches-sur-Gondoire

M. Laurent DELPECH: commune de Dampmart

M. Vincent TONI : commune de Gouvernes

M. Guy JELENSPERGER : commune de Guermantes

M. Patrick MAILLARD : commune de Jossigny

M. Patrice PAGNY : commune de Lagny-sur-Marne

M. Jean-Marie JACQUEMIN : commune de Lesches

M. Roland HARLE : commune de Pomponne

M. Sinclair VOURIOT : commune de Saint-Thibault-des-Vignes

Melle Nacira TORCHE : commune de Thorigny-sur-Marne

Les communes de Bussy Saint Martin, Carnetin, Chalifert, Chanteloup en Brie, Collégien, Conches sur Gondoire, Dampmart, Gouvernes, Guermantes, Jossigny, Lagny sur Marne, Lesches, Pomponne, Saint Thibault des Vignes et Thorigny sur Marne, dispose d'un représentant au sein du Bureau Communautaire.

Le dépouillement des votes a donné le résultat ci-après :

Nombre de votes : 46

Majorité absolue : 46

Ont obtenu :

M. Patrick GUICHARD : commune de Bussy-Saint-Martin : 46 voix

M. Pascal LEROY : commune de Carnetin : 46 voix

M. Laurent SIMON : commune de Chalifert : 46 voix

Mme Pierrette MUNIER : commune de Chanteloup-en-Brie : 46 voix

M. Gildas LE RUDULIER : commune de Collégien : 46 voix

M. René CRESTEY : commune de Conches-sur-Gondoire : 46 voix

M. Laurent DELPECH: commune de Dampmart : 46 voix

M. Vincent TONI : commune de Gouvernes : 46 voix

M. Guy JELENSPERGER : commune de Guermantes : 46 voix

M. Patrick MAILLARD : commune de Jossigny : 46 voix

M. Patrice PAGNY : commune de Lagny-sur-Marne : 46 voix

M. Jean-Marie JACQUEMIN : commune de Lesches : 46 voix

M. Roland HARLE : commune de Pomponne : 46 voix

M. Sinclair VOURIOT : commune de Saint-Thibault-des-Vignes : 46 voix

Melle Nacira TORCHE : commune de Thorigny-sur-Marne : 46 voix

Ayant recueilli un nombre de voix supérieur à la majorité, ils ont été proclamés membres du bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et immédiatement installé dans leur fonction.

### **VU le Code général des collectivités territoriales,**

#### **APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

##### **➤ ELIT les personnes suivantes en tant que membres du bureau communautaire :**

- M. Patrick GUICHARD
- M. Pascal LEROY
- M. Laurent SIMON
- Mme Pierrette MUNIER
- M. Gildas LE RUDULIER
- M. René CRESTEY
- M. Laurent DELPECH
- M. Vincent TONI

- M. Guy JELENSPERGER
- M. Patrick MAILLARD
- M. Patrice PAGNY
- M. Jean-Marie JACQUEMIN
- M. Roland HARLE
- M. Sinclair VOURIOT
- Melle Nacira TORCHE

## DELEGATION DE COMPETENCES AU BUREAU ET AU PRESIDENT

Les textes en vigueur précisent les compétences qui ne peuvent être déléguées.

Celles-ci sont impérativement conservées par le **Conseil communautaire**, à savoir :

1. le vote du budget, l'institution et la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
2. l'approbation du compte administratif ;
3. les dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1615-15 du CGCT ;
4. les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'EPCI ;
5. l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
6. la délégation de gestion d'un service public ;
7. les dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau communautaire et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant (article L. 5211-10 du CGCT).

**VU le Code général des collectivités territoriales,**

**APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

➤ **DELEGUE au Bureau les compétences suivantes :**

1. Prendre toute disposition concernant la préparation, la passation et le règlement de marchés de travaux, de fournitures et de service, et de leurs avenants pour un montant supérieur à 193 000 € HT ;
2. créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la communauté d'agglomération ;
3. décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers à partir de 4.600 euros ;
4. fixer dans la limite de l'estimation des services fiscaux (domaines) le montant des offres de la Communauté d'agglomération à notifier aux expropriés, répondre à leurs demandes, lancer les procédures et signer les actes ;
5. intenter au nom de la Communauté d'agglomération les actions en justice ou défendre la Communauté d'agglomération dans les actions intentées contre elle : en demande comme en défense, en première instance comme à hauteur d'appel ou de pourvoi en cassation, devant les juridictions judiciaires comme devant les juridictions administratives ;
6. décider l'acquisition de biens immobiliers sur la base de l'estimation des services fiscaux, dans la limite des prévisions budgétaires, et signer les actes d'acquisition ;
7. modifier le tableau des effectifs du personnel et fixer la nature des activités confiées à titre accessoire et le montant des indemnités correspondantes ;
8. décider la cession de terrains à un prix égal ou supérieur à l'évaluation des domaines ;
9. les compétences relatives aux avis à rendre par la communauté d'agglomération dans le cadre des élaborations, révisions ou modifications de POS ou PLU des communes membres ou situées à proximité de Marne-et-Gondoire ;
10. prendre toute décision concernant l'octroi de dégrèvements consécutifs à une fuite d'eau calculés sur la base du tarif de la surtaxe assainissement appliqué au moment du sinistre, pour un volume de fuite limité à 5 000 m<sup>3</sup> ;
11. prendre toute décision concernant la signature de baux ruraux ;
12. prendre toute décision relative à l'application de la majoration de 100% de la surtaxe assainissement en cas de non mise en conformité et tant que la situation perdure ;

➤ **DELEGUE au Président les compétences suivantes :**

1. Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires ;
2. procéder dans la limite de l'inscription budgétaire à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passer à cet effet les actes nécessaires ;
3. prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de service, et de leurs avenants passée en procédure adaptée pour un montant inférieur à 193 000 € HT ;
4. passer les contrats d'assurance, régler les sinistres subis par les usagers de la voirie d'intérêt communautaire et du réseau assainissement à hauteur de 5.000 euros maximum et signer tous les documents afférents à cette délégation.
5. accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
6. décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 euros ;
7. fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires d'avocats, avoués, huissiers de justice et experts ;
8. déposer plainte au nom du Conseil communautaire, avec ou sans constitution de partie civile afin de défendre les intérêts de la Communauté d'agglomération ;
9. régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans tous les cas ;
10. exercer ou soutenir les droits de préemption ;
11. instruire et statuer sur les demandes d'autorisation de raccordement au réseau public présentées par les usagers et les conventions de déversement des entreprises ;
12. siéger à la commission d'attribution des logements de l'Agence Immobilière 3F et de déléguer sa voie représentative aux vices présidents ou aux représentants des communes concernées ;
13. signer les conventions de mise à disposition des terrains avec la SAFER, avec l'accord des maires concernés ;
14. statuer au cas par cas sur les dossiers d'indemnisation, à la suite de l'intervention et de l'avis favorable de la CIA, et ce dans les limites fixées au budget ;
15. signer les conventions d'indemnisation et tous les documents afférents à la procédure d'indemnisation ;
16. signer les décisions afférentes à l'octroi de dégrèvements consécutifs à une fuite d'eau calculés sur la base du tarif de la surtaxe assainissement appliqué au moment du sinistre, pour un volume de fuite limité à 5 000 m<sup>3</sup> ;
17. signer tous les documents afférents aux baux ruraux ;

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

Néant.

***L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à minuit.***